

Du 25 octobre 2024 au 27 décembre 2024

Grande consultation publique

sur le Plan national d'adaptation
au changement climatique (PNACC)

TOUTES LES ÉTAPES POUR CONTRIBUER

1 RDV sur <https://consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/>



2 Créez-vous un compte

- Cliquez en haut à gauche sur "Se connecter".

The screenshot shows the official government consultation website for the PNACC. At the top right, there is a red button labeled "Se connecter". Below it is a search bar with a magnifying glass icon. The main content area features the title "La France s'adapte - Vivre à +4°C" and the subtitle "Consultation grand public". On the left side, there is a navigation menu with links for "Comprendre", "Participer", and "Ressources".

- Dans le paragraphe "Première visite ? Créez votre compte Dialogons pour prendre part aux débats", cliquez sur "S'inscrire avec mon email".
- Remplissez le formulaire d'inscription.
- Validez votre compte et créez-vous un mot de passe en cliquant sur le lien reçu par mail. Si nécessaire, vérifiez vos courriers indésirables.
Expéditeur : contact@consultation-pnacc.fr
Objet du message : La France s'adapte – Vivre à +4°C

3 Connectez-vous à <https://consultation-pnacc.ecologie.gouv.fr/user>

- Utilisez votre identifiant de connexion (adresse e-mail) et votre mot de passe.

4 Prenez-connaissance du dossier de la consultation et de l'ensemble des ressources à disposition

- Le dossier de la consultation ainsi qu'une sélection de ressources pour alimenter le débat sont disponibles dans la rubrique [Ressources > Publications](#).
- La rubrique Comprendre contient des pages présentant les enjeux de l'adaptation au changement climatique et le contexte de cette concertation.

5 Participez à la consultation

- En tant qu'individu, répondez à 20 questions et exprimez-vous librement sur les 5 axes du PNACC dans la rubrique [Participer > Contribuer sur les axes en débat](#).
- En tant que personne morale, déposez un cahier d'acteur sur la rubrique [Participer > déposer un cahier d'acteur](#).

Attention :

- Chaque cahier d'acteur ne doit pas excéder **8 pages** (26 000 signes espaces compris) et doit être au format PDF.
- Une personne morale ne peut déposer qu'**un seul cahier d'acteur**.
- Les cahiers d'acteurs sont **rendus publics** dans la rubrique [Participer > Voir les cahiers d'acteurs déposés](#).
- Pour information, une [charte](#) encadre la participation.

Des questions ?

Posez vos questions à l'équipe du Ministère de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques en charge de ce dossier via [le formulaire de contact](#).